



# Saleilles

## INFOS

DÉCEMBRE 2020 N° 155

### INFORMATIONS COVID-19



## MESURES ANTI-COVID EN VIGUEUR

### À COMPTER DU 15 DÉCEMBRE 2020

Si le nombre de nouvelles contaminations quotidiennes descend à 5 000 et le nombre de personnes en réanimation entre 2 500 et 3 000, le confinement pourra être levé le 15 décembre 2020 dans ces conditions :

- un couvre-feu national sera mis en place de 21h à 7h. Une exception sera prévue pour les soirées du 24 et du 31 décembre 2020 où la circulation sera libre ;
- les activités extrascolaires en salle seront de nouveau autorisées avec des règles sanitaires strictes ;
- les salles de cinéma, les théâtres et les musées pourront rouvrir. Une tolérance sera permise pour que les spectateurs puissent rentrer chez eux lorsque la représentation se termine à 21h. Le billet de spectacle ou de cinéma vaudra justificatif ;
- les Conservatoires et les écoles de musique pourront dispenser leurs cours à l'exception du chant, jugé trop risqué sur le plan sanitaire ;
- les grands rassemblements resteront interdits, ainsi que tous les événements festifs dans les salles à louer ;
- les parcs d'attractions, les parcs d'expositions et tous les lieux susceptibles de rassembler un grand nombre de personnes venant de régions différentes resteront fermés ;
- les bars, les restaurants, les discothèques ne pourront rouvrir.

### À COMPTER DU 20 JANVIER 2020

Si le nombre de contaminations demeure en-dessous de 5 000 cas par jour :

- les salles de sport et les restaurants pourront rouvrir ;
- le couvre-feu sera décalé ;
- les lycées seront pleinement rouverts avec la totalité des élèves présents durant les cours. Quinze jours plus tard, les universités pourront reprendre les cours avec, là aussi, une présence physique de tous les élèves.



**Téléchargez  
TousAntiCovid**

Soyez alerté et alertez les personnes  
en cas d'exposition à la Covid-19

## L'APPLICATION « TOUS ANTI-COVID »

Le déploiement de l'application « *TousAntiCovid* » et son téléchargement est un enjeu majeur : son usage est essentiel pour casser les chaînes de transmission de la maladie et ainsi lutter contre la progression de l'épidémie.

**Pour rappel**, l'application « *TousAntiCovid* » permet à l'utilisateur d'être alerté ou d'alerter les autres en cas d'exposition à la Covid-19 ; elle donne également accès à nombreuses informations factuelles, sanitaires et pratiques concernant l'épidémie.

---

## LA BIBLIOTHEQUE COMMUNIQUE

La bibliothèque accueille à nouveau le public, de façon restreinte, pas plus de 8 personnes à la fois, depuis le mardi 1<sup>er</sup> décembre aux horaires habituels mis en place au 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Le port du masque est obligatoire ainsi que la désinfection des mains au gel hydro alcoolique et il convient de circuler en évitant de se croiser.

L'accueil des enfants de moins de 5 ans est déconseillé. Ceux de moins de 3 ans doivent être dans une poussette ou portés. Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans.

La lecture sur place n'est pas possible, pas d'assise non plus et le temps de présence dans la bibliothèque est limité (merci de ne pas poser les documents au sol).

L'accès aux ordinateurs est également restreint à une durée de 30 minutes et uniquement pour des démarches administratives ou des travaux non ludiques.

Le service Biblio'Drive continue, toujours sur rendez-vous téléphonique, à la fenêtre 3 de la bibliothèque.

---

## COLLECTE DES DECHETS VERTS PAR « PMM »

Le service de collecte des déchets verts de la Communauté Urbaine « Perpignan Méditerranée Métropole » rappelle à chaque administré que le service ne prend pas en charge :

- Les déchets verts non ficelés ou fagotés sans fil de fer ;
- Les branches dont le diamètre est supérieur à 10 cm ;
- Les branches dont la longueur est supérieure à 1 m 50 ;
- Les déchets verts dont le volume dépasserait 2 m<sup>2</sup> ;
- Un contenant non conforme.

Sachez néanmoins que tous les déchets rentrant dans les catégories susdites peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie communautaire d'Elne.

---

## HALTE AUX DEJECTIONS CANINES !

Les déjections canines sont devenues un véritable fléau pour toutes les communes car l'incivisme s'est développé et certains maîtres ne sont respectueux, ni de nos rues, ni de nos espaces verts. Beaucoup d'entre eux ne ramassent pas les déjections de leurs animaux créant ainsi de vrais « champs de mines » pour les passants et les promeneurs.

Les services municipaux nettoient régulièrement nos rues et nos espaces verts mais, très souvent, dès le soir même, c'est comme s'ils n'étaient pas passés...

Des bornes de propreté distribuant de sacs ont été positionnées stratégiquement sur toute la commune dans les zones à fort passage comme les espaces verts... La multiplication de ces distributeurs de sacs à crottes permet aux usagers de prendre avec eux un sac afin de ramasser les déjections canines mais ce n'est malheureusement pas un geste naturel pour la majorité de la population.

Ces comportements irresponsables ont donc poussé les diverses municipalités concernées à prendre des arrêtés afin de sanctionner les contrevenants.

**Il en ressort que :** "les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce, par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction ou de la non possibilité de présenter le sac nécessaire pour ramasser les déjections, l'infraction, passible d'une contravention de 1ère classe (infraction prévue et réprimée par l'article R.632-1 du Code Pénal et R.541-76 du Code de l'Environnement) pourra être dressée par les policiers municipaux. Cette contravention pour déjection canine laissée à l'abandon s'élève à 35 € et peut monter jusqu'à 68 euros."

## LA CROIX ROUGE COMMUNIQUE

La Croix Rouge de Saleilles remercie grandement toutes les personnes qui ont participé à la collecte du 28 novembre 2020 dans le magasin LIDL de Saleilles, que ce soient les bénévoles qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour que cette journée soit une réussite mais aussi et surtout, tous les saleillencques et les saleillencs et les autres clients du magasin qui ont fait preuve de beaucoup de bonté et de solidarité.

Un grand merci à eux car grâce aux marchandises qu'ils ont déposées dans les caddies prévus à cet effet (près de 700 kg), la Croix Rouge pourra préparer, en cette période hivernale qui arrive, des colis pour les familles les plus démunies qui, avec la crise sanitaire, sont de plus en plus nombreuses. Merci pour elles. La Croix Rouge vous souhaite à tous de passer de belles fêtes de fin d'année et vous adresse ses meilleurs vœux pour 2021.

## LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES

Les violences à l'égard des femmes prennent différentes formes : violences physiques, sexuelles et/ou psychologiques, harcèlements, mutilations sexuelles, mariages forcés, outrages, humiliations, meurtres...

L'Organisation des Nations Unies met tout en œuvre pour éliminer et sanctionner cette violence. Elle essaye pour ce faire de communiquer au maximum afin désensibiliser et de prévenir la population pour faire face à ce fléau.



LA COMMUNE VOUS RAPPELLE LES CONTACTS UTILES :

**Pour les urgences (danger immédiat)**

le **17** (France) ou le **112** (valable dans toute l'Union Européenne)

le **114** pour les personnes sourdes ou malentendantes victimes ou témoins d'une situation d'urgence souhaitant solliciter l'intervention des services de secours,



**Ligne d'écoute et d'orientation**

Le **3919** „ Violence Femmes Info „ est un numéro national qui informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge. Les grandes associations nationales luttant contre les violences faites aux femmes assurent ce service.



**Pour signaler des violences en ligne :**

Sur le site [arretonslesviolences.gouv.fr](http://arretonslesviolences.gouv.fr), vous pourrez entrer directement en contact, par écrit, avec un policier ou un gendarme spécialement formé afin de dialoguer, bénéficier de conseils et signaler des faits dont vous êtes victime ou témoin.

# INSCRIPTION A LA DEMANDE DE BOURSE D'ETUDE CANADIENNE 2020-2021

La direction régionale des bourses étrangères canadienne et le Secrétariat d'Etat à l'étude et à la recherche de l'Université Laval lancent un appel à candidatures pour 700 bourses d'études canadiennes au titre de l'année académique 2020-2021. Ces bourses, créées afin de faciliter l'immigration d'étudiants venant des pays européens, extra-européens, en développement ou du tiers-monde, ont pour but de former des jeunes diplômés qui pourront ensuite, s'ils le désirent, intégrer le milieu professionnel canadien.

Ces bourses couvrent la période d'un cycle de formation, ou au maximum 6 semestres, voire plus et les billets d'avion aller-retour (Provenance - Canada/Québec), sont pris en charge. Le programme est valable pour tous les cycles d'études allant de la licence au post-doctorat.

## POUR CANDIDATER, IL FAUT :

- Avoir au maximum 18 ans à 56 ans ;
- Comprendre et parler correctement l'une des langues d'enseignement au Canada (Français, Anglais) ;
- Avoir un diplôme équivalent au baccalauréat ou au brevet d'aptitude professionnelle.

Pour soumettre vos demandes, rédigez une lettre de motivation et y joindre deux photos d'identité en réclamant le formulaire d'inscription à l'adresse mail du registraire Uvalal à l'adresse internet : [reg.ulaval@execs.com](mailto:reg.ulaval@execs.com).

## ANNONCES

### INSTALLATION D'UN NOUVEAU PLOMBIER CHAUFFAGISTE

Vous avez des problèmes de plomberie ou de chauffage, "Tandy, plomberie-chauffagiste" vient de s'installer dans la commune. Ce plombier consciencieux est à votre service pour tout dépannage, 24h/24 et 7 jours sur 7. Tél : 07 68 70 10 68.

### « SUD MECHOUI »

Cette entreprise créée il y a une quinzaine d'années et installée à Saleilles depuis 4 ans est spécialisée dans l'événementiel : de l'événement intime à de plus grandes célébrations, en passant par les repas livrés jusqu'aux buffets et cocktails dînatoires.

L'équipe « SUD MECHOUI » assure le service à domicile à partir de 10 personnes et son service traiteur prend en charge vos réceptions avec maître d'hôtel, cuisiniers, vaisselle...

En outre, tous les week-ends, ils sont installés sur le parking de la boulangerie "Castor & Pollux" où ils cuisinent sur place et proposent des poulets rôtis.

Pour les fêtes de fin d'année, ils ont mis en place une carte festive. N'hésitez pas, venez voir leurs propositions sur le site [www.sud-mechoui.com](http://www.sud-mechoui.com) ou facebook : Sud Méchoui Traiteur

**SUD MECHOUI - 1, rue Denis Papin à SALEILLES - Tél : Pierre-Yves Montoya: 06 17 48 18 98.**

### AGENCE ORPI COMMUNIQUE

L'agence ORPI de Saleilles, nouvellement reprise, relance l'opération de récolte des bouchons en plastiques au profit des associations qui viennent en aide aux personnes en situation d'handicap.

Pour y participer, rendez-vous en l'agence ORPI de Saleilles où il vous sera remis un contenant spécial. Une fois rempli, ramenez-leur et l'agence se chargera de les transmettre aux associations en question.

**En récoltant vos bouchons en plastique, vous aidez les personnes en situation d'handicap! Merci de votre participation.**

